

Déclaration liminaire GT Calendrier des 12 et 13 décembre 2016

Il n'est pas coutume d'avoir une délégation au GT calendrier avec le secrétaire général de la CGT Finances Publiques, mais l'heure est grave face aux attaques sans précédent que le Directeur général inflige au dialogue social, aux militants syndicaux, aux élu.es et représentant.es des personnels.

La CGT Finances Publiques s'est exprimée par une lettre ouverte au Directeur général dès la parution des documents du GT dialogue social et lors du CTR pour condamner toutes les propositions de la direction générale et demander leur retrait pur et simple.

Alors que les discussions au niveau ministériel sur le dialogue social et le statut de l' élu sont encore en cours, c'est inadmissible que le Directeur général avance plus vite avec des changements radicaux dès le 1^{er} janvier 2017, balayant d'un revers de main et en cours de mandat, les modalités de fonctionnement de toutes les instances représentatives.

Avec un taux de participation de 86,20% lors des élections professionnelles de 2014, les personnels ont démontré leur attachement au rôle important et au sérieux des représentants syndicaux dans toutes les instances. S'attaquer au mandat des élus, c'est remettre en cause le vote des agents, en réduisant les moyens de leurs représentants à les défendre et à faire respecter leurs droits.

Depuis deux années la Direction générale s'attaque aux règles de gestion des personnels avec le seul objectif d'avancer ses « lignes directrices », destructrices pour le service public et les personnels.

Et maintenant, elle veut de façon totalement unilatérale et brutale, retirer aux élus des CAPN et CCP, représentants des personnels, les moyens d'assurer ce rôle de représentation et de défense auxquels les agents sont nombreux à faire appel :

- ▶ **C'est d'abord votre volonté de ne plus prendre en charge les suppléants sans tenir compte de vos propres engagements ; faut-il vous rappeler qu'à la fusion le nombre d'élus a diminué pour accomplir la même charge de travail d'où votre accord de convoquer et prendre en charge les suppléants et experts ;**
- ▶ **C'est aujourd'hui, votre projet de calendrier qui est ressenti comme une véritable provocation pour la CGT Finances Publiques, pour les élus et pour les agents !**

Pour la CGT, vous poussez ici la machine régressive à un niveau qui ne peut que susciter notre colère ! Votre volonté de rupture avec un existant et des pratiques que les élus ont acquis et mis en œuvre depuis longtemps est inacceptable. Les bureaux RH eux-mêmes reconnaissent ce travail de qualité des élus, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels. Personne n'y gagnera à le détruire !

Ainsi, vous souhaitez remettre en cause, sans préavis, le contrat moral qui vous lie aux instances du dialogue social, national et local. Il est loin le temps où, le 20 janvier 2015, lors d'une grande messe d'accueil des élus, vous vous répandiez en louanges sur les vertus de nos discussions, la richesse des échanges, et autres valeurs de la DGFIP en ce domaine...

Toutes ces belles intentions n'auront pas résisté longtemps aux faits, tant votre volonté de mettre un terme au dialogue *made in DGFIP* est forte. Vous ne vous embarrassez pas de principes, pas plus que de scrupules à jeter aux orties de belles déclarations qui ne s'avèrent être, en fait, que d'intentions. Quel marché de dupe !

Vous diminuez donc drastiquement le temps que peuvent consacrer les élus à l'étude des dossiers des collègues, ce qui est pour vous la meilleure façon de taire toutes les difficultés qui font aujourd'hui le quotidien des agents de la DGFIP. Et vous en profitez également pour réduire les possibilités jusqu'ici ouvertes aux suppléants de pouvoir assister aux débats avec une prise en charge des frais par l'administration ; vous avez ainsi bien sécurisé votre démarche en attaquant sur plusieurs fronts.

☛ **Pour la CGT, ce qui est aujourd'hui proposé est inacceptable !**

☛ **Pour l'administration, ça passe ou ça casse !**

Vous affichez en fait cette conception du dialogue social qui ne vous aura jamais finalement quittée : ce concept est, à vos yeux, une perte de temps, un avatar qui vous renvoie sans cesse à la figure vos errements, vos incohérences, et autres renoncements à la parole donnée.

Mais pourquoi vous gêneriez-vous ? Les temps sont au passage en force, et votre attitude sur certains GT, avec cette volonté d'avancer vos lignes directrices et de casser les règles de gestion, ne laissait envisager rien de bon. Certes, nous rétorquerez-vous, vous appliquez les textes, rien que les textes...mais seulement quand cela vous arrange.

Que vaut aujourd'hui le « Guide de fonctionnement des CAPN », bâti en 2012 à l'issue de nombreuses discussions et publié enfin en 2015 à l'ouverture de ce nouveau mandat ? Faut-il le jeter au motif que « l'âge d'or, c'est-à-dire le passé embelli et perdu, est un mythe » dixit le DG ?

Pour la CGT Finances Publiques, le sous-entendu selon lequel l'âge d'or fut celui où les collègues pouvaient bénéficier d'une défense personnalisée au regard de l'application des règles de gestion en vigueur n'est pas un mythe, mais un droit absolu que vous bafouez sans vergogne. C'est bien la DGFIP qui embellit le passé pour mieux pourrir l'avenir des personnels.

La CGT Finances Publiques, respectueuse de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, attachée à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Elle revendique :

- ☛ **Le maintien du dispositif permettant la convocation des titulaires, suppléants et experts en article 15 avec prise en charge de leur frais ;**
- ☛ **Un nouveau calendrier, avec maintien a minima des durées de préparation et de CAP de 2016, afin de permettre aux représentants des CAPN et CCP d'accomplir le mandat pour lequel les agents les ont élus, garantissant ainsi la défense de leurs droits et garanties.**

